

Consort NT réaffirme publiquement son attachement aux principaux axes de l'ONU universellement acceptés.

Le groupe adhère depuis 2005 au Pacte Mondial des Nations Unies et communique à travers des actes constituant notre Communication de Progrès.

Toujours en accord avec ces 10 principes, Consort NT rend compte de ses actions sur les 4 catégories :

- Droit de l'homme
- Droit du Travail
- Environnement
- Lutte Contre la Corruption

A savoir :

Tout en préservant ses fondamentaux économiques, Consort NT est un groupe respectueux.

Respectueux des femmes et des hommes qu'il emploie, respectueux des attentes de ses clients et respectueux des lois qui encadrent ses activités (Extrait : Politique Environnementale Consort NT).

Concernant les conditions de travail, Consort NT est attentif au respect de la représentation collective et syndicale, et est soucieux de ses collaborateurs. Les élections du personnel ont permis de désigner des représentants des organisations syndicales qui sont une autre forme de relais entre les collaborateurs et la direction générale.

Ils sont acteurs pour construire avec le groupe et faire prévaloir l'intérêt collectif. Leurs préoccupations sociales sont :

- Exiger une information et une communication régulière,
- Négocier une politique salariale,
- Et améliorer les conditions de travail.

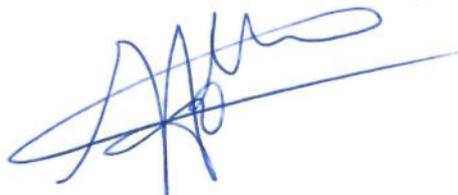
Sensible au sujet de l'environnement, Consort NT a effectué un Bilan carbone et a tout naturellement suivi de près les actions réalisées en cohérence avec sa politique Qualité et Environnementale.

Au niveau de la lutte contre la corruption, Consort NT a nommé un Responsable Ethique, membre du Comité de Direction et Directeur Qualité & Environnement.

En qualité de Directeur Général du Groupe Consort NT, je réitère mon adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies pour l'année 2012, et m'engage à faire poursuivre et à améliorer ces actions sur le long terme.

NEUILLY SUR SEINE, le lundi 21 mai 2012

Marc Adler



En matière de respect des normes du travail, pour répondre au **principe n°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

Consort NT en 2011 a adhéré au projet PN93 « Passerelles-Numériques 93 ».

Ce projet vise à amener des jeunes issus de milieux défavorisés et disposant d'une formation initiale faible (inférieure ou égale au Bac) à intégrer des postes de premier niveau en informatique via une formation adaptée.

La mise en place d'une première promotion de 20 étudiants dès la rentrée de septembre 2011, telle qu'elle est prévue dans le cadre du projet, pourrait ainsi servir de pilote à une opération de plus grande envergure visant une formation et un emploi pour 1000 jeunes qualifiés à partir de l'année 2012.



A ce jour, Consort NT a mis en situation une dizaine de profils avec pour objectif (si l'opération est concluante) de recruter 6 nouveaux collaborateurs pour la fin du deuxième semestre 2012.



CONSORT NT

En matière de lutte contre la corruption sous toutes ses formes et pour répondre au **principe n° 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

L'entreprise Consort NT a désigné au sein de son Comité de Direction un Responsable de l'Éthique.

Il participe à la rédaction des actes, coordonne et apporte son concours pour prévenir toute violation/écart par rapport aux différentes Chartes de l'entreprise.

Il est le garant du respect de la culture de l'éthique au sein du Groupe. Il a pour objectif de :

- Veiller à la sensibilisation et la compréhension des valeurs fondamentales et des normes éthiques ;
- Contribuer à l'élaboration d'un cadre et faire des recommandations déterminant les normes de conduite ;
- Conseiller et assister la Direction des Ressources Humaines et le personnel sur les questions relatives à l'éthique ;
- Veiller à la signature des différentes chartes déontologiques ;
- Identifier les éventuels domaines de vulnérabilité et de risque au respect de l'éthique, élaborer et mettre en application des plans d'actions correctifs pour la résolution des problèmes ;
- Résoudre les problèmes d'éthiques, de conflits d'intérêt ;
- Produire régulièrement des rapports selon les besoins pour informer la Direction Générale des actions menées.

La cible pour 2012 étant la rédaction d'une Charte Ethique déclinée par fonction en vue d'initier et de structurer au niveau du groupe une démarche globale de transparence et de bonne pratique.

3 Chartes sont rédigées et seront mises en application deuxième semestre 2012.

- Charte Ethique : Chargé de Recrutement
- Charte Ethique : Ingénieur d'Affaire
- Charte Ethique : Déclaration d'Intérêt

Dans ce cadre, le Responsable Ethique a centralisé et contrôlé l'ensemble des « Déclarations d'intérêt » des membres du Comité de Direction.

Lettre Type :

*A l'attention de Boris Huguet  
Responsable RSE de Consort NT*

*Je soussigné, [nom, prénom, fonction], déclare avoir pris connaissance des règles d'éthique en vigueur au sein de Consort NT (cf. présentation 02/05/2012) et m'engage à les appliquer.*

*J'ai bien noté que ce courrier n'a pas vocation à être diffusé au-delà du responsable RSE de Consort NT, sauf sur demande écrite et justifiée du président de Consort NT Group.*

*Je déclare :*

- ne pas exercer de mandats de dirigeants ou d'administrateurs ayant un rapport direct ou indirect avec l'activité professionnelle, autres que ceux qui me sont confiés par Consort NT ou ceux détaillés ci-après ;*
- ne pas avoir d'intérêts financiers ou familiaux avec des partenaires ou des concurrents de Consort NT autres que ceux détaillés ci-après ;*
- ne pas être propriétaire, directement ou indirectement, de titres Consort NT autres que ceux détaillés ci-après.*

*Je m'engage à demander l'autorisation du Président de Consort NT avant :*

- d'accepter un quelconque nouveau mandat tel que défini ci-avant ;*
- d'opérer en bourse, directement ou indirectement, aussi bien à l'achat qu'à la vente sur le titre Consort NT.*

*Je m'engage à informer de mes prises d'intérêt chez un partenaire ou un concurrent de Consort NT ou chez toute personne physique ou morale susceptible de le devenir.*

*Je m'engage également à établir une nouvelle déclaration de ce type en cas d'évolution de ma situation.*

*Fait à  
Le*



C'est en cohérence avec cette démarche que Consort NT a souhaité signer la « Charte de la Médiation du Crédit et de la CDAF, l'association des acheteurs de France, régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME » et a naturellement nommé comme médiateur son Responsable Ethique.

Le médiateur a vocation à favoriser une relation partenariale authentique et durable entre clients et fournisseurs, au sein de filières structurées et décloisonnées.

Concrètement, son action s'inscrit en dehors de toute procédure contentieuse ou juridique. Il s'agit d'une stricte fonction de médiation, visant à examiner précisément la situation des entreprises concernées et à proposer des solutions adaptées.

Par ailleurs, il contribue à améliorer dans la durée la relation entre clients et fournisseurs au sein de filières, notamment en faisant évoluer les décisions prises par les comités stratégiques et les chartes de bonnes pratiques. Il rend compte au ministre chargé de l'industrie des problèmes constatés et propose des solutions.

Et enfin en matière de respect de son environnement, pour répondre au principe n°9 : **A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

L'entreprise Consort NT conforte sa stratégie dans le domaine de l'innovation et sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale en renforçant et élargissant ses offres « Télémédecine ».

Depuis 2010, Consort NT investit massivement dans les offres d'intégration sur les technologies innovantes.

L'objectif de Consort NT est que ces offres représentent, à horizon 2016, 10% de son activité.

Consort NT s'est appuyé sur son expertise pour construire en collaboration avec des professionnels de la santé des solutions de télémédecine qui impliquent une mise en relation vidéo et un partage d'informations en temps réel entre un patient et un médecin ou entre acteurs du domaine médical et médico-social.

Ces solutions peuvent être utilisées pour la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance et la téléassistance médicales. Leur utilisation peut par ailleurs être étendue aux réunions de concertation pluridisciplinaires, ou réunions de staff et à des usages plus administratifs ou sociaux.

Ces avancées technologiques réduisent considérablement les impacts Carbone liés aux des déplacements des Médecins, des Spécialistes et des Patients.

Depuis 2011, ces équipements ont été déployés sur des Cliniques / EPAD et pour des consultations sur des zones en déficits de solutions santé voir en zone de conflit.

De manière récurrente, depuis juillet 2011, ces solutions ont économisé :

- 1 déplacement par semaine d'un médecin entre Marseille et Aléria ;
- le déplacement d'une équipe (en moyenne de 3 médecins) pour des préparations de missions de chirurgie une fois entre Paris et Caracas ;
- le déplacement d'une équipe de médecins pour des préparations de missions de chirurgie entre Paris et Téhéran ;
- Des réunions se tiennent mensuellement entre Paris et Kaboul.

Cette technologie a permis une économie de 10 Tonnes de CO2 supplémentaire par rapport à 2011 (12 000 Km = 1 Tonnes de CO2).